

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	16 avril 2019	Séance du : 24 avril 2019
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 24 avril à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 36</u>	
Présents : 30	Pour : 36	
Absents : 9	Contre :	
Représentés : 6	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÓ (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Convention avec la société BRL Exploitation pour la surveillance des travaux d'établissement d'un réseau d'eau brute non potable sur la ZAC de la Salamane à Clermont l'Hérault

Monsieur BRUN rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes du Clermontais aménage la tranche 2 de la ZAC de la Salamane. Dans le cadre d'une démarche de gestion efficiente de la ressource en eau, la collectivité a sollicité la Société BRL pour la mise en place d'une conduite de 2500 ml environ destinée à desservir les parcelles en eau brute.

Par ailleurs la Communauté de communes du Clermontais souhaite rétrocéder à la société BRL le réseau interne de distribution d'eau brute à l'issue de la réception des travaux de mise en œuvre.

Afin de s'assurer que les travaux de mise en œuvre de ce réseau soient conformes au cahier des charges de la société BRL, il a été convenu que la Communauté de communes du Clermontais confie une mission de surveillance de chantier à la société BRL Exploitation.

Le projet de convention présenté en annexe, précise les modalités de mise en œuvre de cette mission.

Les prestations assurées par la société BRL Exploitation sont les suivantes :

- Avis préliminaire sur le projet technique et le dossier de consultation élaboré selon les conditions du cahier des charges techniques BRL,
- Participation au choix (avis consultatif) de l'entreprise retenue au terme de l'appel d'offres,
- Visa sur plans d'exécution,

- Surveillance de l'application du cahier des charges,

Le coût de cette prestation s'élève à 1 082 € soit 1 298,40 € TTC.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré.

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention avec la société BRL Exploitation pour la surveillance des travaux d'établissement d'un réseau d'eau brute non potable sur la ZAC de la Salamane à Clermont l'Hérault telle que présentée en annexe.

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX